

Lundi 1 Février 2016:

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Sainte-Lucie-de-Beauregard. Tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le lundi premier jour du mois de février 2016, à laquelle sont présents :

	Mrs	Louis Lachance	Maire
		Alain Couette	Conseiller au Siège no 3
		Germain Couette	Conseiller au Siège no4
	Mme	Liette Dodier	Conseillère au Siège no2
		Christine Paré	Conseillère au Siège no5
Absents :	Mrs.	Bruno Couette	Conseiller au Siège no1
		Marcel Lachance	Conseiller au Siège no6 (chez lui, si l'on a affaire à lui, l'appeler)

### **1. Ouverture de la séance:**

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h31, sous la présidence de monsieur Louis Lachance, maire. Madame Bianca Deschênes fait fonction de secrétaire-trésorière.

### **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1 Février 2016:**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire, il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par le reste des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en laissant le point des affaires nouvelles ouvert.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour du 1 Février 2016;
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 11 Janvier 2016 à 19h30 et s'il y a des retours (reparler du souper des fêtes du vendredi 22 janvier, Conte et légende/ Pacte rural (Parc)/etc., etc.)
4. Que fait-on avec les chats errants ? (Notre réglementation et celle de Montmagny...);
5. Liste des parrains policiers dans les municipalités (Y a-t-il un retour à faire sur la rencontre de sécurité public?);
- 6.-Compte-rendu des comités intra- municipaux (environ 10 minutes max. chacun) :

Germain Couette : Incendie (formation :MDO (3 pompiers)/ Gaston serait intéressé/ Résolution à prendre pour pince de désincarcération (St-Just versus St-Marcel?)/Test des pompes portatives et du camion : Jacques Thibault en juin);

Christine Paré :

Marcel Lachance : Transfert du dossier le vendredi 12 fév. à 10h30 à la MRC (Gyno Boivin Pt :11);

Alain Couette : Pancarte (Érablière à Noémie R.)

Liette Dodier : Salle communautaire (ménage)/ réservoir à l'eau chaude (électricien?)/ Repas des Bénévoles et la sortie des élèves (autobus)/ Assurer L'Âge D'or sur la police municipale (résolution)

Bruno Couette : Rencontre inter-municipal le 9 fév.16 à St-Paul / Hockey inter-municipal (règlements)

Louis Lachance : Retour de la rencontre des maires ainsi que de Bernard Généreux (listes subventions)/ Le Parc (achat photocopieur en noir/blanc mais demande pour env. 15 copies couleur par mois à 0.15\$ : est-ce O.K.? / Rencontre RIGDSAG le 10 fév. 2016 à 19h30 à L'Islet

7. Recommandation à faire à la CPTAQ comme municipalité concernant l'achat d'une partie par Serge Lachance à Yvan Chabot;
8. Périodes de question de l'auditoire (Maximum 10 minutes);
9. Finances et comptes à payer ( Plan de partenariat du 34<sup>ème</sup> festival/ Bilan de la Fête de Noël/ Ristourne 2015 versée en 2016 de la MMQ/etc.) ;
10. Correspondances (de C1 à C\_\_ et...);
11. Jugement du 12 janv. 2016 non retenu...
12. Projet de résolution – Téléphonie cellulaire;
13. Liste des projets pour le 35 heures de publicité avec communication Régional Mgny;
14. Dates à retenir;
15. Affaires Nouvelles:

16. Levée de l'assemblée

### **3.Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 11 Janvier 2016 à**

## **19h30 et s'il y a des retours (reparler du souper des fêtes du vendredi 22 janvier, Conte et légende/ Pacte rural (Parc)/etc., etc.)**

2016-02-01/17

-Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 11 janvier 2016 tel que présenté :

-Reparler du souper des fêtes : Les membres du conseil ont trouvé l'ambiance bonne lors du souper des fêtes fait le 22 janvier à la salle du bar Beauregard ainsi que le repas préparé par Mme Solange correcte mais il manquait un peu de sandwiches.

-Point 6 (Liette) : L'isolation tel que spécifié par le conseil avec des cannes d'uréthane, a été fait par l'employé municipal ainsi qu'Enrico Lachance.

-Point 7A: Voirie: En lien avec la demande de Mme Noémie Régnier concernant le Rang 6 Ouest, M. Yoland Bédard a été contacté et viendra sous peu pour constater qu'il y a un manque d'ensoleillement pour que le pavé sèche plus vite, on devra pouvoir couper quelques arbres (à aller à 30% et ce, même sur les terres publiques)...et bien entendu, un manque de gravelle qui sera résolu d'ici l'automne prochain.

-Point 13 des contes et légendes de l'ABC : La municipalité sera approché pour aller à une conférence de presse en mars 2016 pour que l'ABC remettre aux municipalités cette pancarte qui sera installé au bas du Mont Sugard Loaf... et vous avez reçu le texte modifié, tel que demandé...

### **4. Que fait-on avec les chats errants ? (Notre réglementation et celle de Montmagny...);**

Considérant que la municipalité n'a rien dans sa réglementation concernant les chats errants;

Considérant que « La loi sur les compétences municipales stipule à l'article 63 que « Toute municipalité locale peut (n'a pas l'obligation) mettre en fourrière, vendre à son profit ou éliminer tout animal errant ou dangereux. Elle peut aussi faire isoler jusqu'à guérison ou éliminer tout animal atteint de maladies contagieuses, sur certificat d'un médecin vétérinaire. Elle peut également conclure une entente avec toute personne pour l'autoriser à appliquer un règlement de la municipalité concernant les animaux. La personne avec laquelle la municipalité conclut une entente ainsi que ses employés ont les pouvoirs des employés de la municipalité aux seules fins de l'application du règlement de la municipalité. Le présent article s'applique malgré une disposition inconciliable de la loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (chapitre A-2). »

En conséquence, les options offertes sont :

1.La municipalité capture les chats errants et lorsqu'ils sont capturés, faire une publication sur le site internet ou au bureau municipal « chat à donner ». S'ils ne sont pas réclamés dans les 48 heures, la municipalité devra s'en départir en allant les déposer dans une fourrière à ses frais;

2.La municipalité capture les chats errants et les abats si possible (voir auprès MAPAQ) ou les faits euthanasier chez le vétérinaire à ses frais mais selon l'avocat, une nouvelle loi est entrée en vigueur récemment (Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal (P.L.54) et, ça vient ajouter de nouvelles règles avant d'euthanasier un animal, dont le chat...

3.La municipalité ne fait rien. En fait, la DG a fait le tour des municipalités environnantes et c'est ce qu'eux font...excepté la ville Montmagny... Cependant, ces derniers ont plus les moyens financiers que nous...

Considérant que le compte rendu de M. Marcel Lachance est lu à haute voix par la DG puisqu'il est l'un des responsables des règlements et de leurs applications;

Considérant que l'employé municipal n'est pas vraiment intéressé;

Considérant que la municipalité ne veut pas gaspiller trop d'argent, telle la ville de Montmagny, et préfère conscientiser les citoyens, tel le court texte du conseiller, M. Marcel Lachance, lu en rencontre, qui a fait le test chez lui...

Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'envoyer une mention de conscientisation dans le prochain journal communautaire de mars et de faire un suivi par la suite, individuellement au citoyen, en envoyant une feuille par la poste à chaque adresse. D'ailleurs, Mme Dodier mentionne d'ajouter la recommandation de laisser les chiens en lèse lorsqu'ils sont ailleurs que dans leur cour.

2016-02-01/18

### **5. Liste des parrains policiers dans les municipalités (Y a-t-il un retour à faire sur la rencontre de sécurité public?);**

La Dg a remis à chaque membre du conseil la répartition des parrains par municipalité et les responsables désignés par les municipalités de la MRC de Montmagny.

D'ailleurs, la DG mentionne que régulièrement, l'un des membre parrain vient au bureau

municipal pour voir si tout est correcte comme la semaine dernière, M. Jérémie Lebrun est passé. Alors, si vous avez des situations spéciales à traiter, ne vous gênez pas pour le dire, ils essayeront de régler la situation...

M. Louis Lachance mentionne que la chose la plus importante à retenir de la dernière rencontre de la sécurité publique est que le comité a terminé de faire ses rencontres itinérantes de chaque municipalité et que le taux de criminalité est à la baisse dans la MRC de Montmagny suite à un bon ménage de fait par les policiers sur les gens qui vendaient des drogues et qui faisaient des vols...

## **6.Compte-rendu des comités intra- municipaux (10 minutes max. chacun):**

### **6.Germain Couette (8h07pm) :**

**Incendie : formation MDO (3 pompiers) :** Il y a trois pompiers (Pierre Bolduc, Christine Paré et Jerry Gonthier) qui font la formation MDO (Matières dangereuses opérationnelles) qui se donne maintenant dans « Pompier 1 » mais qui ne se donnait pas dans le temps. La formation se donne à St-Fabien. Plusieurs autres pompiers étaient intéressés mais pas à cette période.

**-Gaston serait intéressé :** M. Gaston Roy serait peut-être intéressé à devenir pompier. M. Germain Couette demande de voir combien coûte un pompier, et on s'en reparle puisque de toute façon, le cours de « pompier 1 » ne se donne pas pour le moment.

**-Résolution à prendre pour pince de désincarcération (St-Just versus St-Marcel?) :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières et les Municipalités de Lac-Frontière, de Sainte-Lucie-de-Beauregard et de Saint-Fabien-de-Panet désirent se prévaloir des articles 14.3 et 14.4 du Code municipal dans le but d'avoir en commun un service de désincarcération, selon les modalités et conditions prévues à une entente à intervenir entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente intermunicipale, les parties désirent que soit délégué à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières le mandat visant la fourniture du service de désincarcération au bénéfice des Municipalités à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE copie de ladite entente à intervenir entre les parties a été remise à chacune des Municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents que les parties à l'entente conviennent de déléguer à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières le pouvoir de dispenser le service de désincarcération sur leur territoire respectif en mentionnant que les pinces de St-Marcel peuvent être plus près d'une partie du secteur de Ste-Lucie et qu'on devra faire les tests de temps avant d'envoyer à la centrale.

Que le Maire, Monsieur Louis Lachance et la Directrice générale également Secrétaire-trésorière, Bianca Deschênes, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard, l'entente de délégation de pouvoir à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières en matière de fourniture du service de désincarcération en y tenant compte des délais...

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières pour qu'elle y soit considérée par celle-ci comme une acceptation de l'entente proposée, considérée ici comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**-Test des pompes portatives et du camion : Jacques Thibault en juin);** Il est proposé par M. Alain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présent de reprendre M. Jacques Thibault pour faire les tests des pompes aux alentours du 21 juin 2016.

\*M. Germain Couette mentionne qu'il serait bien de revenir à la municipalité du Lac-Frontière pour connaître les deux dates où les pompiers doivent aller faire du bénévolat en 2016.

### **6.Christine Paré (8h38pm) :**

Rien de spécial pour le moment

**6.Marcel Lachance (8h38pm) :**\*M. Marcel Lachance est absent mais il mentionne être rejoignable par téléphone chez lui au besoin.

**-Il y aura transfert du dossier le vendredi 12 fév. à 10h30 à la MRC (Gyno Boivin (on**

2016-02-01/19A

2016-02-01/19B

**n'en parle au point 11 ci-bas)).** D'ailleurs, il y a un court texte qui a été lu provenant de M. Lachance pour le point 4 ci-haut;

**-Eaux usés :** La Dg a retourné un message à M. Carrier qui lui dit que les tableaux seront prêts pour la fin février 2016 et que le tout pourra partir...

**-Eau potable :** Puisque ce dossier fait partie des dossiers de M. Marcel, la DG vous mentionne que sur environ 100 adresses, si on exclut le Marché Ste-Lucie, l'Église, les logements municipaux, le chalet des loisirs, le bureau d'accueil touristique, la caserne, le garage municipal, la caisse, l'école, quelques chalets (Roger Asselin, Christine Asselin, Marlène Couette, Yval Rouillard, Suzy Doyon)... 75 % des répondants sont pour le projet d'aqueduc mais la majorité mentionnent que c'est dépendamment du coût. Les gens sont plutôt satisfaits de leur puits sauf le secteur centre du village mais ne veulent pas nuire à l'avancement de la municipalité. Tout le monde priorise le projet d'eaux usés à celui de l'aqueduc.

**6. Alain Couette (8h40pm) : Pancarte (Érablière à Noémie R.)** M. Alain Couette mentionne que l'ouverture du restaurant dans la cabane à sucre à Noémie se fera au début mars, telle la publicité que vous avez... mais elle demande si elle peut mettre des pancartes d'environ un pied carré à un pied et demi carré ayant son logo et une flèche après les poteaux de la municipalité et ce, selon le tableau que vous avez entre les mains :

- près de l'embranchement du 6<sup>ème</sup> Rang Ouest sur le poteau indiquant le pont couvert;

-au bout de la route Turcotte, dans le croche;

-au limite de St-Adalbert dans le Rang 6 Est (pancarte d'entrée du village de Ste-Lucie);

-au limite de Ste-Apolline dans la Route des Chutes (pancarte d'entrée du village de Ste-Lucie).

\*Pour les autres emplacements, comme vous voyez, c'est au ministère des Transports ou au parc qu'il faut que Mme Régnier le demande.

\*Les membres du conseil acceptent l'installation de ces pancartes sur les poteaux de la municipalité, qui sera fait en coroplaste pour cette année et éventuellement en métal...

-M. Couette mentionne qu'il continu à regarder les boîtes de fibre de verre sur internet mais que pour le moment, il n'y en n'a pas de 6½' comme ça prend, il en voit que de 8'... Dès qu'il y aura une mention, il ira voir ça avec l'employé municipal...car la municipalité avait dit qu'ils seraient prêts à mettre environ une couple de mille pour une boîte en fibre usagée.

**6. Liette Dodier (8h46pm) : -Salle communautaire (ménage)** : Pour le moment ça va mais Mme Liette va faire des « check up » régulièrement après L'Âge D'Or, la messe, les cartes du vendredi...car c'est là que le plancher n'est pas toujours lavé dans la salle... On s'en reparle...

**-réservoir à l'eau chaude (électricien?)** : Tout est correcte, c'est l'employé de la commission scolaire qui s'en ait occupé. Finalement, M. Germain mentionne que ça n'aurait pas pris un autre réservoir à l'eau chaude puisque les machines à eau pour les mains dans les toilettes de l'école étaient le problème de la perte d'eau chaude...

**-Repas des Bénévoles et la sortie des élèves (autobus)** : Mme Liette Dodier mentionne être présente lors de la sortie des classes quand il y aura un dîner des Bénévoles pour éviter les problématiques rencontrées la dernière fois. Des cônes seront placés pour laisser une place pour les autobus et éviter que les gens qui ont accès au dîner se stationnent trop près des portes et laissent ainsi un couloir aux autobus.

**-Assurer L'Âge D'or sur la police municipale (résolution)** : Considérant que la DG a envoyé les propositions complétées à l'assureur pour inclure l'organisme de L'Âge D'or dans les assurances de la municipalité et ce, au même titre que le comité des loisirs et le comité de développements...

Considérant que l'assureur a redonné signe de vie par courriel le 26 janvier dernier et que ça prend une résolution du conseil pour les inclure dans l'assurance de la municipalité;

2016-02-01/20

En conséquence, il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'ajouter à titre d'assurer additionnel le Club de l'Âge D'Or de Ste-Lucie à la section responsabilité civile générale et ce, sans

2016-02-01/21

surprime étant donné qu'ils ne sont plus propriétaires d'aucun bien, il y a donc pas de protection qui s'applique.

**-Festival (centenaire):** Mme Dodier mentionne qu'il faudrait dire à M. Gaston Roy de ne pas oublier de mettre dans le prochain journal communautaire les dons remis aux organismes suite aux demandes écrites faites à l'organisme. La Dg s'occupe de faire le suivi.

**-Loyer :** Il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'envoyer une réclamation à la Régis du logement. Mme Liette, responsable des bâtiments et la DG iront voir à chaque début de mois la locataire pour lui remettre un état de compte et ce, jusqu'au paiement final...

#### **6. Bruno Couette (9h05pm) :** M. Couette est absent.

**Hockey inter-municipal (règlements) :** La DG a remis le règlement du hockey inter municipal aux membres du conseil puisque ça l'avait un peu brassé lors d'une rencontre inter municipal de hockey des plus vieux à St-Fabien puisque St-Fabien n'a pas de « coach » d'attirer à leur équipe...

**-Rencontre inter-municipal le 9 fév.16 à St-Paul :** La DG mentionne qu'il y aura une rencontre inter municipal le 9 février pour établir les activités de la semaine de relâche et que Bruno pourra faire le compte rendu à la prochaine rencontre. Vous aviez le résumé de la dernière rencontre du 24 novembre dernier.

**-Bilan du Terrain de jeux/ Comité des loisirs/Joujouthèque/Fête de Noël :** Comme à chaque fin d'année, M. Gaston Roy vous remet le résumé des activités (revenus/dépenses) de ces comités. Si vous avez des questions, vous pouvez poser... Personne n'a de question.

#### **6. Louis Lachance (9h15pm) :** -Retour de la rencontre des maires : Aucun retour.

**-Rencontre avec Bernard Généreux :** M. Louis mentionne qu'il n'a pas aimé le trajet en autobus puisque ça l'a rallongé...Le mercredi 20 janvier dernier au centre Bombardier de La Pocatière, ils ont remis à chacun des maires présents une pochette contenant des documents (une liste de subventions possibles où vous avez des copies) ainsi qu'un sac-cadeau contenant des épinglettes du drapeau du Canada et un drapeau. D'ailleurs, une résolution se prend en point 12 ci- bas...

**-Le Parc (achat photocopieur en noir/blanc mais demande pour env. 15 copies couleur par mois à 0.15\$ : est-ce O.K.?):** M. le maire explique que le parc a besoin d'un nouveau photocopieur mais n'a pas les moyens d'en acheter un de couleur. Alors, Stéphanie demande si c'est possible qu'environ une fois par mois, qu'elle nous fasse faire une quinzaine de copies couleur au même tarif que les organismes soient à 0.15\$ la copie et qu'on lui refacture par la suite... Les membres du conseil sont d'accord.

**-Rencontre RIGDSAG le 10 fév. 2016 à 19h30 à L'Islet :** Il mentionne être présent à la rencontre où la quote-part sera probablement établie, comme à chaque année.

#### **7. Recommandation à faire à la CPTAQ comme municipalité concernant l'achat d'une partie par Serge Lachance à Yvan Chabot;**

Considérant que la Loi définit «aliénation» comme étant tout acte translatif ou déclaratif de propriété, y compris la vente avec faculté de rachat ;

Considérant que l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles peut autoriser l'aliénation qui ici, est tout à fait de mise puisque l'immeuble sur le lot #31-P ayant 39.83ha que possède les demandeurs (Mme Lucie, M. Stéphane et M. Serge Lachance) est en milieu agricole et que ce matricule #3876-95-0006 n'a pas de bâtiment;

Considérant que les demandeurs respectent la conformité aux dispositions du règlement de zonage et reste en zone agricole ;

Considérant qu'en plus, il y avait déjà eu, par le passé, une autorisation de céder ce bâtiment puisque l'oncle des demandeurs faisait encore une exploitation agricole et que les demandeurs étaient trop jeunes pour savoir s'ils seraient intéressés à continuer l'agriculture;

En Conséquence;

2016-02-01/22

Il est proposé par M. Germain Couette et résolu à l'unanimité par les autres membres du conseil présents d'accepter la demande d'aliénation de M. Serge, Mme Lucie et M. Stéphane Lachance.

#### **8. Période de questions de l'auditoire (max. 10 min. chacun);**

Il est 21h20 et il n'y a plus personne dans la salle puisque Mme Pioger n'est resté que pour le point 4 en lien avec les chats errants...

**9. Finances et comptes à payer : (Plan de partenariat du 34<sup>ème</sup> festival// Ristourne 2015 versée en 2016 de la MMQ/etc.)**

-Il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par le reste des conseillers présents

2016-02-01/23

QUE les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés avec les ajouts de factures reçues qui vient d'être énumérées et détaillées à la réunion du conseil d'aujourd'hui

-De remettre 500\$ au Comité du Festival en lien avec son plan de partenariat du 34<sup>ème</sup> festival et qu'on met à leur disposition, selon les urgences, l'employé municipal lors de l'installation des tentes telles les autres années;

-De ne pas oublier que le centenaire de Saint-Just est aux mêmes dates que le festival Sportif, il est important de faire attention à votre budget, mais la municipalité vous fait confiance depuis plusieurs années et vous souhaite bonne chance;

-De ne pas oublier de demander vos besoins en lien avec les premiers répondants et/ou les pompiers et de remettre à la municipalité une copie de vos assurances mentionnant la municipalité de Ste-Lucie comme assuré additionnel à votre police d'assurance ainsi qu'une copie de votre programmation le plus tôt possible...pour que la DG puisse faire parvenir le tout à l'assurance de la municipalité, telle leur demande.

-Mme Liette mentionne que le plan est très bien fait et mentionne que le nouveau comité sait que l'ancien comité est prêt, sur demande, à les aider en répondant à leur question...sans les tanner pour autant...

-Une lettre a été envoyée comme à chaque année mentionnant que la municipalité recevra une ristourne de la MMQ. La part de la municipalité de Ste-Lucie sur le 4 000 000\$ est 2 214\$.

**Liste des dépenses de Février 2016**

	Note Descript.	Total
1 -Régie de gestion des Mat.Rés. de la Mauricie pour Janv.16 (Déc.15 =701,59\$)		701,59 \$
2 -Sogetel (13 Janv.-12Fév)		419,75 \$
	Bibliothèque/Garderie	66,81 \$
	Bureau :	120,92 \$
	Salle communautaire (changement d'endroit/même #):	56,04 \$
	Chalet des sports (tél.223-3999(tél.)+TV)	87,97 \$
	Caserne Incendie (téléphone / Internet):	88,01 \$
3 - 9169-3598 Québec Inc. Cueillette pour le mois de Janvier 16(Décembre 15=2074,47\$)		2 074,47 \$
4 -Marché Ste-Lucie Janvier 2015		842,23 \$
	Voirie:(Ch.Sports: 8,08\$ batteries, Peinture,pinc.Bureau:126,81\$ ) :	134,89 \$
	Divers ( essence voirie:80\$ /Diesel Tract.:99,51\$);	179,51 \$
	Garderie (Épicerie Déc.:178,84\$)	178,84 \$
	Pompiers (essence:307,26\$+41,73\$)/ divers (Pompier:\$)	348,99 \$
5 - Hydro- Québec :		541,40 \$
	Lumières de rues de Déc...:	541,40 \$
	Chalet des Sports	
	Bureau d'Accueil Touristique (BAT):	
	Ancienne Caserne Incendie (joujouthèque)	
	Garage Municipal:92,18\$ Caserne Incendie: 815,66\$	
6 - Telus		14,34 \$
7 - Municipalité de St-Fabien ( Mat, recyc Novembre & Déc.:369,99\$)		185,00 \$
8 - Service de premiers répondants ( )		- \$
9 - Pierre Bolduc (salaireFév.16)		486,83 \$
10 - Poste Canada (envoi poste prioritaire ceux non répondu tx 2015/ Offre d'emploi TDJ)		
11 - Service incendie : 1 pratique le 7 Fév.16		264,00 \$
12 - Gervaise La joie: Mén.Centre:1X36\$/4 sem. de ménage +Surveillance fév.+mén.caserne probab.		541,44 \$
13 - Gilles Lachance Salaire Fév.2016		2 195,88 \$
14		
15 - Bianca Deschênes salaire mois Fév.2016		2 002,32 \$
16 - Marjolaine Roseberry : Fév.16 (env. 38hres /sem.)		1 364,52 \$
17 Line Lapointe (remplaçante)		177,90 \$
18 - Tony Bourque (2 fois en fév.16 = 571,43\$X2)		1 142,86 \$

19	L'ADMQ (Congrès 2016 du 15 au 17 juin 16)	578,32 \$
20	- FQM + Dicoms envoi Janv.16: ? Déc.= 44,45\$	44,45 \$
21	Doryfor (Insp. Véh. D'Urgence)	75,32 \$
22	- Prêt du Camion Incendie et de la caserne le 11/2/2016	29 317,79 \$
23	Agro=Enrirolab (test d'eau) + Sylvain Bolduc 1 & 15 Fév.16. (2 x 50\$)	150,59 \$
24	- Bureautique Côte-Sud ( Divers achats )	86,90 \$
25	Crédit-Bail RCAP Inc. (fév./mars/avril)=490,55\$	490,55 \$
26	Jacques Caron (5 poches sel glace/1 caisse papier./prod.mén./sacs pap.garderie)	188,55 \$
27	Simple Clic (2ème vers. Site internet: 25% de 3000\$)	862,31 \$
28	Wilson Lacroix (Changement d'huile pick-up mun.)	112,95 \$
29	Réseau Biblio (Tarif annuel 2016)	1 348,35 \$
30	- NAPA (Répar. Véh. D'Urg.)	669,25 \$
31	- MRC de Mgny (Mutation 2015:136\$/Prod.Dang.:339,89\$/Insp.Mun.8/11-3-12=1730,20\$)	2 206,09 \$
32	Propane Bo-Mont ___ litres x 0,67\$/l	
33	- Tremblay Bois Mignault (Serv. 1ère ligne 23/7 au 31/12+ Appel en cours le 12janv.?)	714,46 \$
34	- Marcel Bilodeau (3eme vers.Contrat Déneigement-20%)	12 152,21 \$
35	- Novicom (2 radios+2 batteries/ Harnais/ Étui/ Rép. Radio Pierre/Jerry)	831,72 \$
36	- Plomberie Martin Pelletier (Chauffe -eau: ?)	
37	- Transport Collectif (Renc. Bernard Gén.)	
38	- Duval Électrique (Lum. Rues)	103,48 \$
39	- Carrossier S.G. (penture pr véh. Urgence)	63,24 \$
40	- Contribution à l'Hôpital de Lévis	
	TOTAL :	62 951,05 \$

#### **10. Correspondances (C1 à C7):**

-La majorité des correspondances sont maintenant envoyées par courriel et quelques autres copiées dans l'enveloppe des conseillers soient de C1 à C7. S'ils veulent revenir sur des points, c'est à eux de le faire... Sinon, la Dg revient simplement sur les choses non envoyées.

- En lien avec l'invitation spéciale du Centre d'entraide Familiale qui fait un brunch de la St-Valentin le dimanche 14 février au coût de 12.50\$/personne, M. le maire est intéressé d'y assister comme à chaque année. Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres membres présents d'accepter de payer deux cartes de brunch (soit 2x12.50\$) pour que le maire aille avec sa femme au brunch de Ste-Apolline. D'inclure ses dépenses aux déboursés ci-haut.

-M. le maire mentionne qu'il serait bien que quelques membres du conseil puissent assister au souper de la St-Valentin du samedi 6 février puisque lui, il sera déjà à Montmagny au souper de l'hôpital...

#### **11. Jugement du 12 janv. 2016 non retenu...**

La Dg vous mentionne exactement les dire de maître Gabriel Chassé : « Nous avons reçu le jugement relatif à notre demande en irrecevabilité, dont vous trouverez copie jointe au présent papier du conseil que vous devez avoir sûrement lu.

Vous y constaterez que la juge Alicia Soldevila a conclu que le pourvoi en contrôle judiciaire soulevait des questions de faits et de droit complexes qui feront appel ultimement au pouvoir discrétionnaire du juge du fond. Ainsi, de l'avis de la juge, le juge du fond sera beaucoup mieux placé pour déterminer si le délai dans lequel #9038-9503 Québec inc. a exercé son recours est raisonnable.

Dans ces circonstances, en plus des arguments sur le fond du dossier, nous pourrions à nouveau invoquer l'irrecevabilité de la demande en raison du délai déraisonnable pris pour exercer recours.

Notez que pour opposer l'irrecevabilité de la demande lors de l'audition au fond, il était nécessaire de dénoncer ce moyen à cette étape. Ce moyen n'ayant pas été rejeté par la juge Soldevila, le fardeau de #9038-9503 Québec inc., lors de l'audition au fond, s'en trouve ainsi plus élevé.

Dans ces circonstances, nous produirons une défense d'ici le 21 mars 2016. Nous vous soumettrons un projet afin d'obtenir vos commentaires dans un premier temps. »

Alors, rien de négatif n'a été traité lors de l'audience du 12 janvier dernier, il faudra être très bien préparé pour le 21 mars... La Dg, M. Marcel Lachance, l'employé municipal et le maire sont intéressés à aller rencontrer l'avocat à la MRC de Montmagny puisque la MRC est aussi dans le dossier. Il est proposé par Mme Liette Dodier et résolu à l'unanimité par les autres membres présents de se séparer la facture des avocats avec la MRC et d'accepter qu'une rencontre se fasse pour faire les affidavits.

2016-02-01/24

2016-02-01/25

## **12. Projet de résolution – Téléphonie cellulaire;**

Circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup

### **Problématique de couverture du réseau sans fil dans la circonscription de Montmagny–L'Islet–Kamouraska–Rivière-du-Loup**

Considérant que la couverture du réseau sans fil dans la circonscription de MLKRDL est déficiente, et ce, depuis de nombreuses années,

Considérant que la téléphonie sans fil cellulaire est devenue, au fil des années, un service essentiel à la sécurité des familles et des travailleurs et au développement économique des organisations d'un territoire et que la couverture du service d'urgence 911, défrayé par les usagers, est lacunaire sur ce territoire,

Considérant que les signataires de cette résolution sont les représentants des MRC, des villes et des municipalités énumérées ci-dessous qui veillent avec diligence à la qualité de vie de leurs citoyens,

Considérant que les entreprises de télécommunications sans fil, leurs représentants, leur association ainsi que leurs dirigeants sont tenus de s'efforcer de garantir le service à tous leurs abonnés, sans égard à leur localisation sur le territoire, où qu'ils soient,

Considérant que des problématiques semblables ont été observées et réglées au Canada auparavant dans des communautés impliquées à les résoudre, ce que nous nous engageons à faire, conditionnellement à des aides financières nous permettant de réaliser un tel projet à un coût acceptable pour nos citoyens,

Considérant qu'une solution commune doit être mise de l'avant promptement par les parties impliquées soit les entreprises de télécommunications sans fil, le CRTC, Industrie Canada et les communautés pour répondre aux besoins des populations soit aux clients des diverses entreprises de service,

Considérant que l'ensemble des villes et des municipalités de la circonscription sont étroitement liées par leurs économies, leurs organismes et leurs populations solidairement constituées en MRC, la problématique est d'ordre régional,

Considérant que le CRTC a l'obligation d'exercer son devoir pour élaborer et faire cheminer des pistes de solution auprès de l'industrie et l'industrie représentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil se doit d'être à l'écoute de ses membres,

Considérant que toute une région se mobilise pour régler définitivement cette problématique de couverture au réseau, à l'initiative du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet, et que par le biais de son député fédéral, prévoit entreprendre les actions nécessaires pour mettre de l'avant cet important enjeu auprès de autorités concernées,

En conséquence, nous demandons au gouvernement canadien de prévoir des programmes d'aides financières afin de permettre aux milieux ruraux de régler cette problématique,

nous demandons au ministre de l'Industrie de faire un suivi pressant sur cet enjeu qui concerne, tout l'Est du Québec,

nous demandons au CRTC d'exercer toutes les pressions nécessaires auprès de l'industrie pour qu'il trouve une solution aux divers problèmes de couverture sans fil de notre circonscription,

nous demandons une rencontre formelle avec le président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil par le biais de notre député Bernard Généreux et de nos préfets, pour entamer des discussions auprès des



2016-02-01/26

membres de l'industrie visée sur notre territoire, pour trouver des solutions concrètes pour résoudre le problème de couverture, nous demandons qu'une rencontre formelle avec des représentants des entreprises touchées, les représentants des quatre MRC ainsi qu'un représentant du Comité pour le service cellulaire équitable de l'Islet ait lieu lors d'un forum organisé dans la circonscription avec la participation des municipalités qui vivent la problématique de couverture téléphonique pour trouver des solutions à long terme,

Il est donc proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par les autres membres présents que la présente résolution soit adoptée et envoyée au député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-loup M. Bernard Généreux, au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes M. Jean-Pierre Blais, au président et premier dirigeant de l'Association canadienne des télécommunications sans fil M. Bernard Lord, ainsi qu'au ministre de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bain. La municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard mise beaucoup sur le tourisme et nous trouvons d'une importance capitale d'avoir le réseau de téléphonie cellulaire apte.

### **-13. Liste des projets pour le 35 heures de publicité avec communication**

#### **Régional Mgnv;**

Une rencontre se fera avec communication Régional d'ici la fin de février 2016. Nous pourrons enfin en discuter à la prochaine rencontre du conseil...

### **14. Dates à retenir :**

#### **Février 2016 :**

Recyclage : 11 et 25 février 2016

Vidange : 2 et 16 février 2016

#### **À la salle du conseil :**

-Conseil du 1 février 2016 à 19h30;

-La catéchèse le mardi 2, 9 et 16 février de 18h30 à 19h30. (?J'ne suis certaine pour le mardi 23 fév.?)

-? : Rencontre du Festival.

#### **À la salle communautaire de l'école:**

-Souper de la St-Valentin (profit de la Fabrique) le samedi 6 février 2016 (Voir détail page du journal communautaire;

-Cuisine Collective le mardi 16 février de 8h à 15h;

-L'Âge D'Or les mardis 2,9,16 et 23 février à 19h;

-Les cartes de la Fabrique les vendredis : 5,12,19 et 26 février 2016;

-Mercredi le 24 février de 15h à 16h30 atelier de cuisine avec les jeunes du primaire

-Les messes du jeudi soir à 19h : 4,11,18 et 25 février à 19h;

-Les messes du dimanche le 7 et 21 février 2016 à 9h00am;

-Le dîner des Bénévoles le mercredi 10 février dès 11h30

-Les Affiliées dès 19h le mercredi 3 février 2016.

#### **À la caserne incendie :**

-Pratique incendie probable le dimanche 7 février dès 8h00am;

#### **Au gymnase :**

-Volleyball le lundi 1, 8, 15, 22 et 29 février 2016;

-Badminton les mercredis 3,10,17 et 24 février ainsi que les vendredis 5,12,19 et 26 février 2016;

#### **Ancienne caserne incendie :**

-Joujouthèque le jeudi 4 février 2016 de 18h à 19h...

#### **Chalet des loisirs :**

-Horaire de la patinoire jusqu'à au moins la semaine de relâche si la température le permet...

### **15. Affaires Nouvelles :**

-Rien de spécial, à part de continuer à penser quoi faire avec le local de la caisse populaire...et, de regarder pour commander bientôt les lumières de rues Del pour faire les changements nécessaires...

### **16. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Christine Paré et résolu à l'unanimité par tout le reste des conseillers présents que la séance soit levée à vingt et une heures cinquante-cinq minutes.

2016-02-01/27